



**Syndicat des Propriétaires et
chasseurs de Boujan sur Libron**

Siège social : Mairie de Boujan

12 rue de la Mairie

34760 BOUJAN SUR LIBRON

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 034-213400377-20230622-D202315-AU

S²LOW

BAIL DE CHASSE

Entre les soussignés :

MARIE...DE...BOUJAN...LIBRON..... demurant

...12 rue de la Mairie...34760...BOUJAN...LIBRON...

d'une part

Et

**l'Association des propriétaires et chasseurs de Boujan-sur Libron représentée par son
président, M. Michel BROASSE**

d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le propriétaire concède, sur les terres désigné ci-dessous, à l'Association des propriétaires et chasseurs de Boujan-sur-Libron, pour l'Euro symbolique, le droit exclusif de chasse et de passage :

SECTIONS	N° PARCELLES	SUPERFICIES	LIEUX DITS	COMMUNES
AM	25	3959	Rec del Saute	
AM	72	1319	les Boenongues	
AM	149	5775	les Grazzules	
AO	37	7823	Royrie de Gorne	
AO	40	10887	"	
AO	44	7929	"	
AO	96	1255	"	
AO	98	29287	"	
AO	100	7557	"	
AO	102	14006	"	
AO	115	5787	"	
AO	117	8909	"	
AO	127	15303	"	
AO	131	6199	"	
AO	136	22933	"	
AO	159	845	"	
AP	2	12900	les Mpeillaos	

[illegible]

En outre, Le bailleur cède, sur les terres désignées ci-dessus, dont il est propriétaire, à l'Association son droit :

- de détruire les animaux nuisibles,
- de réprimer le braconnage,
- de réprimer les décharges sauvages
- de protéger les grangettes et autres batiments

La présente concession est faite pour une période de trois ans commençant ce jour pour finir le 21.../06.../2016.

A l'expiration de cette première période de trois ans, et faute pour les parties de s'être prévenues au plus tard six mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception c'est-à-dire avant le 21.11.2025, le présent bail se continuera par tacite reconduction pour une nouvelle période de trois ans.

En cas de décès du bailleur, de vente totale ou partielle, la présente concession ne sera pas résiliée

Fait en trois originaux. A Boujan, le 22 JUIN 2023

Le Bailleur,

**SYNDICAT DES PROPRIETAIRES
et CHASSEURS** 65 / 61
Commune de BOUJAN SUR LIBRON
Régie par la loi sur les Associations de 1901
34760 BOUJAN SUR LIBRON - Tél. :

Le Président

6. ASEAN

